

FORMULAIRE DE DON

Formulaire à transmettre au secrétariat de direction après validation par le cadre du service

Si vous effectuez ce don au nom d'une personne décédée :

Nom, prénom et date de naissance de la personne décédée :

.....

Votre lien de parenté :

Je soussigné(e) :

Né(e) le : à :

Adresse :

.....

Numéro de téléphone :

atteste par la présente faire un don :

- au Centre hospitalier départemental de Bischwiller
- au service du Centre hospitalier départemental de Bischwiller suivant :
- à l'association suivante intervenant au CHDB :

- de la somme de : €
- des objets suivants, sous réserve de la validation préalable du besoin et de la destination des objets visés par le cadre du service

N.B : les dons de vêtements ne sont pas acceptés

Objet ou matériel :

Usage et destination au sein du service (à remplir par le cadre de la structure) :

Fait le : à :

Signature du cadre de service :

Signature du donateur :



Les dons

Les professionnels du CHDB ont pour interdiction d'accepter directement toute contribution financière de la part des patients. En revanche, vous pouvez faire un don en désignant expressément une unité de soins, un service ou une structure. Le formulaire de don permet de choisir de faire un don en nature (fauteuil roulant, matériel biomédical, électroménager, etc.) ou un don d'argent à un service ou au CHDB.

Petit ou grand, chaque don permet d'améliorer la qualité de vie et de soins de nos personnes âgées !

Les dons effectués par des particuliers sont soumis à la réduction fiscale prévue par le Code général des impôts, article 200 : 66 % des sommes versées sont déductibles dans la limite de 20 % du revenu imposable annuel.

Ainsi, si vous donnez 100 €, votre don ne vous coûtera en réalité que 34 €.

Pour effectuer un don, vous pouvez écrire un courrier précisant vos coordonnées, le montant du don et si vous le souhaitez, l'objet et/ou le service bénéficiaire de ce don. Les dons effectués par chèque doivent être établis à l'ordre du « Trésor Public ».

Les dons sont à adresser à :

Mme la Directrice déléguée
Centre hospitalier départemental de Bischwiller
17, route de Strasbourg
BP 90 007
67241 Bischwiller Cedex

Les legs

Vous pouvez également effectuer un legs au CHDB. Les legs que vous effectuez en faveur de l'établissement sont exonérés de tous droits de succession.